

Informations sur le conseil génétique

Vous pensez être concerné par une maladie génétique ?
Un conseil génétique pourrait vous être utile.





Consultation de conseil en génétique

Le conseil en génétique est une aide précieuse pour les patients et leurs apparentés pour mieux comprendre les données médicales, l'hérédité et les risques d'être touchés par et/ou de transmettre des maladies génétiques. Il a pour but d'évaluer le risque de survenue ou de récurrence d'une maladie, d'un cancer et/ou d'une malformation et permet de discuter des différentes solutions de test et de prévention à disposition.

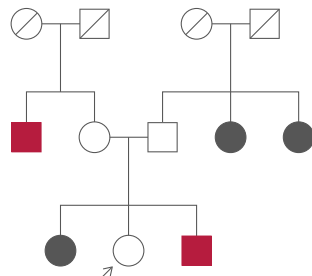
Qu'est-ce que la génétique ?

Chacune de nos cellules comporte environ 22'000 gènes (informations génétiques) qui sont portés par nos chromosomes à l'intérieur du noyau de la cellule. Ces chromosomes sont constitués par de l'ADN sur lequel toutes les informations nécessaires au fonctionnement de nos cellules sont inscrites sous la forme d'un code : le code génétique.

Un gène peut être comparé à une très longue phrase. Il arrive parfois que des mutations soient présentes sur ce gène. Une mutation peut être considérée comme une faute d'orthographe qui viendrait changer le sens de la phrase.

Actuellement, on dénombre plus de 7'000 maladies d'origine génétique ainsi que des centaines de maladies chromosomiques.

Des tests génétiques spécifiques peuvent être proposés afin de déterminer le risque d'être porteur d'une anomalie génétique particulière.



Qui est concerné ?

Le conseil en génétique est ouvert et disponible à tous. Il peut être proposé à un individu, à un couple et/ou à toute une famille, avant ou après un test génétique, ou juste pour une information en absence de test.

Le conseil est d'autant plus indiqué pour:

- une personne ayant développé un cancer d'un type particulier ou ayant une histoire familiale chargée en cancers, notamment de survenue précoce,
- une personne souhaitant connaître son risque de développer ou transmettre à sa descendance une maladie génétique présente dans sa famille,
- une femme qui pourrait être à risque, lors d'une grossesse présente ou future, d'avoir un enfant atteint d'une trisomie ou maladie génétique,
- un couple touché par des troubles de reproduction (infertilité masculine ou féminine, fausses couches à répétition),
- un couple consanguin désireux de procréer.

Quelques exemples de tests et maladies génétiques

Reproduction

- Tests prénatals : dépistage des trisomies,
- Infertilité masculine,
- Infertilité féminine,
- Infertilité du couple.

Prédisposition aux cancers

- Cancers du sein ou des ovaires,
- Cancers du côlon ou de l'endomètre,
- Polypes coliques,
- Cancers rénaux,
- Association de différents cancers.

Pédiatrie et Développement

- Intolérances alimentaires,
- Fièvres périodiques,
- Mucoviscidose,
- Retard des acquisitions et du développement.

En Pratique

Vous vous posez des questions sur votre patrimoine génétique ou souhaitez des renseignements concernant une consultation de génétique ?

Vous pouvez contacter le Service de Génétique synlab à Lausanne (021 641 61 00) ou tout autre centre de génétique médicale.

Nous sommes volontiers à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Avec nos cordiales salutations. Votre cabinet médical :

┌

└



synlab Suisse SA
Ch. d'Entre-Bois 21
CP 105
1000 Lausanne 8

T +41 (0)21 641 61 00
F +41 (0)21 641 61 01

labor.suisse@synlab.com
www.synlab.ch